

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

3 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 3 mai 2010 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Présences

Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.

Autres présences

La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault ainsi que huit citoyens sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril et de la séance extraordinaire du 27 avril 2010

4. Comptes du mois payés et à payer

5. Renouvellement du dépôt à terme

6. Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009

7. Paiement des honoraires pour la vérification 2009

8. Mandat pour la vérification 2010

9. Fermeture du compte client chez Philipsburg Transit Ltée

10. Nomination de la procureure à la Cour municipale commune de Cowansville

11. Renouvellement du « Retainer » avec Paradis, Lemieux, Francis

12. Compte-rendu de la rencontre annuelle des maires avec le député Monsieur Pierre Paradis

13. Suivi dossier internet haute vitesse

14. Formation sur « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du Projet de Loi 76 »

COMMUNICATIONS

15. Compte-rendu de la dernière rencontre du comité des communications

SECURITÉ PUBLIQUE

16. Rapport du chef pompier

17. Ouverture des soumissions reçues pour l'achat d'un camion citerne

18. Modification du taux horaire des pompiers à l'intérieur d'une entente d'aide mutuelle

19. Formation sur les risques d'incendie en milieu de travail

20. Prochain comité incendie

VOIRIE MUNICIPALE

21. Rapport de l'inspecteur municipal

22. Terrain de stationnement sur l'avenue Champlain

23. Installation de « STOP » sur le chemin des Carrières

HYGIENE DU MILIEU

24. Distribution d'arbres par l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

25. Achat de composteurs

26. Mobilisation de la FQM pour le financement de la collecte sélective

URBANISME ET ZONAGE

27. Rapport de l'inspecteur en bâtiments

28. Formation sur l'Aménagement et développement du territoire

29. Invitation à une soirée de consultation sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) le 2 juin prochain

LOISIRS ET CULTURE

30. Recommandations du Comité de coordination du projet communautaire « Nouveaux Horizons pour les Aînés »

31. Moulure sur les murs de la salle communautaire

32. Meuble pour le système de son

AFFAIRES EXTERIEURES

33. Rapport de la MRC
34. Demande de participation financière pour la réfection des portes de l'église Notre-Dame-de-Lourdes
35. Contribution financière au programme éducatif Mousquetaires de l'eau claire
36. Utilisation de la salle communautaire par l'Organisme bassin versant baie Missisquoi pour leur Assemblée Générale Annuelle le 16 juin prochain
37. Demande de don de La Maison de la Famille des Frontières
38. Mobilisation - Opposition à la simultanité des élections scolaires et municipales
39. Appui à : « *Le sort du nucléaire au Québec* »
40. Divers
 - Pancartes
 - CCU - rencontre
 - Nouvel approche Carrefour Culturel
 - Carte cyclistes
 - PDZA le 2 juin
 - S.I.T.E
 - Sentiers équestres de Bedford
41. Levée

10-05-082 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

10-05-083 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2010 soient adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN AVRIL 2010 : 18 664.91\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AVRIL 2010:

C1000228	Financière Banque Nationale inc.	3 981.48
C1000229	J.O. Lévesque Ltée	37.70
C1000230	Ass. Chefs en sécurité incendie du Qc.	807.06
C1000231	La Tournée des 20	500.00
C1000232	Émondage Gilles Patenaude	15 621.90
C1000233	Cathie Poulin	500.00
C1000234	Andrew Monette	301.11
C1000235	Alain Lacoste	Annulé
C1000236	Société d'Agriculture de Missisquoi	500.00
C1000237	Alain Lacoste	293.45
C1000238	Petite Caisse	442.07
C1000239	Claire Rose	160.00
C1000240	Ministre du Revenu du Québec	13.26

C1000241	Claire Rose	160.00
I1000053	Receveur General	2 253.79
I1000054	Ministre du Revenu du Québec	5 394.63
I1000055	Telus	425.46
I1000056	Hydro-Québec	279.40
I1000057	Hydro-Québec	284.16
I1000058	Bell Canada	159.50
I1000059	Telus	496.98
I1000060	C.S.S.T	7 041.90

Total des comptes payés **39 653.85 \$**

LISTE DES COMPTES À PAYER :

C1000242	Jacqueline C. Chisholm	69.76
C1000243	Luc Marchessault	399.00
C1000244	Jacques Pelletier	14.00
C1000245	Réal Pelletier	258.43
C1000246	Régie Intermun. Élimination Déchets	2 032.38
C1000247	Christiane Dubé	123.00
C1000248	Arlette Arpin	123.00
C1000249	Pétroles Dupont inc.	1 369.12
C1000250	Propane du Suroît	376.59
C1000251	Aquatech Société de Gestion de l'eau	1 364.16
C1000252	Station Service St-Armand enr.	3 331.70
C1000253	Les Editions Juridiques FD	152.68
C1000254	Equipements Laguë Pike-River inc.	241.36
C1000255	Société Canadienne des Postes	188.95
C1000256	Fédération Québécoise des Mun.	84.24
C1000257	Groupe CCL	840.92
C1000258	Transcontinental Médias S.E.N.C.	417.19
C1000259	Papeterie Coupal (2010) inc.	245.79
C1000260	Sylvie Ditcham	1 250.00
C1000261	CDS Produits de Bureau inc.	115.00
C1000262	L. Bourgea & Fils inc.	28.39
C1000263	J.O. Lévesque Ltée	18.57
C1000264	Pièces d'autos de Bedford	182.01
C1000265	Publications du Québec	41.37
C1000266	Renaud Foto	11.28
C1000267	Motosport G & L enr.	5.59
C1000268	Philipsburg Transit Ltée	1 066.23
C1000269	R. Nicholls Distributors inc.	259.36
C1000270	Distributions Econo-Mousse	78.90
C1000271	Paradis Lemieux Francis, avocats	1 137.78
C1000272	Gilbert Monette, Maître Serrurier	169.31
C1000273	G.D.B. inc.	38.38
C1000274	Pizza Joe	110.00
C1000275	Services sanitaires G. Campbell inc.	141.09
C1000276	L'homme & Fils enr.	708.75
C1000277	Groupe Deslandes Fortin	2 201.06
C1000278	Location Florabec inc.	1 736.84
C1000279	Restaurant Chez Pépé	188.00
C1000280	Localisation Bois-Franc inc.	343.14
C1000281	Groupe Maska inc.	332.54
C1000282	Génératrice Drumond	1 081.76
C1000283	Würth Canada Limitée	503.25
C1000284	Concassage Pelletier inc.	1 758.01
C1000285	Super Marché Plouffe inc.	121.08
C1000286	Coface Credit Management canada	464.03
C1000287	Alto Communication	677.24
C1000288	CSE Incendie et sécurité inc.	1 843.81
C1000289	Picard Francis	1 955.00
C1000290	Sani-Eco inc.	352.20
C1000291	Sylvie Smith	156.11
C1000292	Réseau Mobilité Plus	167.90
C1000293	S.P. Groen	50.00
C1000294	Groupe Synergis inc.	1 145.68
C1000295	Biolab	252.39
C1000296	Entreprises Bruno St-Cyr	8 917.13
C1000297	Service Huppé	107.23
C1000298	Realffe Vallance O.	76.70
C1000299	Mélanie Vennes	25.00

C1000300	Joel Gendreau	32.00
C1000301	Trevor Monette	167.99
C1000302	Desaultels Nicolas	53.33
C1000303	Jeanne Brault	8.00
C1000304	Municipalité de Saint-Sébastien	124.97

Total des comptes à payer **41 836.67 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

10-05-084 Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les comptes ci hauts mentionnés au montant de 18 664.91\$ de 39 653.85 \$ et de 41 836.67 \$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes :

Groupe Synergis	1 284.52 \$
Andrew Monette	1 204.46 \$

ADOPTÉ

5. RENOUVELLEMENT DU DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme de 500 000 \$ a été renouvelé, par la Caisse Populaire de Bedford, pour un an au taux de 1 % par année.

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

Le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 est présenté par monsieur Jules Bélisle, c.a. et déposé par la directrice générale Jacqueline C. Chisholm.

10-05-085 **7. PAIEMENT DES HONORAIRES POUR LA VÉRIFICATION 2009**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la Municipalité approuve la facture de Monsieur Jules Bélisle, c.a., au montant de 8 352.75 \$, taxes incluses, pour la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

10-05-086 **8. MANDAT POUR LA VÉRIFICATION 2010**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE: La Municipalité renouvelle le mandat de Monsieur Jules Bélisle, c.a., pour la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

9. FERMETURE DU COMPTE CLIENT CHEZ PHILIPSBURG TRANSIT LTÉE

La consommation mensuelle de diesel de la municipalité n'étant plus suffisante, Philipsburg Transit Ltée a décidé de fermer le compte client.

- 10-05-087 10. **NOMINATION DE LA PROCUREURE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE COWANSVILLE**
- Considérant l'entrée en fonction de Me Sandra Ruel à titre de procureure de la Cour municipale commune de Cowansville en date du 23 avril 2010;
- Considérant qu'il est opportun de désigner Me Sandra Ruel, avocate, à titre de procureure représentant la municipalité de Saint-Armand poursuivante désignée devant la Cour municipale commune de Cowansville;
- Il est proposé par Daniel Boucher
Appuyé de Serge Courchesne
Et résolu**
- De désigner Me Sandra Ruel, à titre de procureure de la municipalité de Saint-Armand, poursuivante désignée devant la Cour municipale commune de Cowansville;
- Que la présente résolution abroge toute résolution antérieure.
- ADOPTÉ**
- 10-05-088 11. **RENOUVELLEMENT DU « RETAINER » AVEC PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu**
- QUE :** la municipalité de Saint-Armand renouvelle les services de « Retainer » par la firme Paradis, Lemieux, Francis, Avocats, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, au coût de 500 \$ plus taxes.
- ADOPTÉ**
12. **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE DES MAIRES AVEC LE DÉPUTÉ MONSIEUR PIERRE PARADIS**
- Monsieur le maire fait son compte-rendu.
13. **SUIVI DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE**
- Les responsables du programme fédéral « Large bande Canada : Un milieu rural branché » ont fait savoir que le projet de la municipalité est éligible aux subventions.
- 10-05-089 14. **FORMATION SUR « LA GESTION ET L'OCTROI DES CONTRATS MUNICIPAUX : LES SUITES DU PROJET DE LOI 76 »**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu**
- QUE:** Jacqueline C. Chisholm soit autorisée à s'inscrire à l'activité de formation sur « la gestion et l'octroi des contrats municipaux : les suites du projet de Loi 76 » offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, le 16 juin 2010, au coût de 242.68 \$ taxes incluses ;
- QUE :** les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés.
- ADOPTÉ**
- 10-05-090 15. **COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS**
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu**
- QUE:** Monsieur François Boulianne soit engagé comme webmestre au montant de 2 000 \$ pour la période du 4 mai au 31 décembre 2010.
- ADOPTÉ**

10-05-091

PARCARTES DE BIENVENUE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE: trois (3) pancartes de « Bienvenue » soient commandées de Les Entreprises M.P., au montant approximatif de 3 500 \$ chacune, tel que les croquis présentés par le conseiller Serge Courchesne.

ADOPTÉ

16. RAPPORT DU CHEF POMPIER

Rien à signaler.

17. OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE

Deux (2) soumissions ont été reçues pour l'achat d'un camion citerne soit :

Maxi Metal Inc. : 235 344.38 \$, taxes incluses;
Camions Carl Thibault: 215 925.36 \$, taxes incluses.

10-05-092

18. MODIFICATION DU TAUX HORAIRE DES POMPIERS À L'INTÉRIEUR D'UNE ENTENTE D'AIDE MUTUELLE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les articles 9.2 et 9.3 de l'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE soient modifiés pour se lire comme suit :

« 9.2 Le coût du salaire des pompiers selon leur rémunération en vigueur.

9.3 Un minimum pour le temps des officiers, pompiers et mandataires, d'une heure par personne. »

QUE : la présente modification s'applique à l'entente signée avec la municipalité de Stanbridge-East et la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

19. FORMATION SUR LES RISQUES D'INCENDIE EN MILIEU DE TRAVAIL

Aucune participation à cette formation.

20. PROCHAIN COMITÉ INCENDIE

Le prochain comité d'incendie aura lieu le mercredi 5 mai à 19h30.

21. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le devis pour la pulvérisation du pavage existant, et pavage de la route 235 sud ainsi que le pavage du prolongement du chemin Solomon et du chemin du Sphinx est reporté à la séance spéciale du 17 mai 2010 à 19h00.

10-05-093

22. TERRAIN DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE : la compagnie 2309-8379 Québec inc. est propriétaire d'une partie de chacun des lots, 21, 22 et 23 du cadastre du Village de Philipsburg ayant une superficie de 2 352.68 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité a loué et utilisé ledit terrain comme stationnement municipal depuis le 10 septembre 1999;

CONSIDÉRANT QUE : Monsieur Pierre Lévesque, représentant la compagnie 2309-8379 Québec inc., a informé la municipalité, par lettre datée du 3 août 2009, de la résiliation du bail avec la municipalité;

- CONSIDÉRANT QUE :** des négociations ont été entreprises par la municipalité dans le but de procéder à l'achat dudit terrain;
- CONSIDÉRANT QUE :** le prix demandé par Monsieur Lévesque est de 115 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE :** 100 000 \$ est prévu aux prévisions budgétaires 2010 pour l'achat dudit terrain;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

- QUE :** la municipalité accepte l'offre de la compagnie 2309-8379 Québec inc., pour l'achat des parties de lots 21, 22 et 23 du cadastre du Village de Philipsburg, au prix de 115 000 \$;
- QU' :** un certificat de localisation datant de moins de 5 ans soit fourni par le vendeur;
- QUE :** le maire, Monsieur Réal Pelletier et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au transfert de ladite propriété;
- QUE :** Me Annick Dalpé, notaire, soit mandatée pour préparer l'acte de vente;
- QUE :** la dépense soit payée par le montant de 100 000 \$ prévu au budget 2010 pour l'achat du terrain et l'excédent par la surplus accumulé.

ADOPTÉ

10-05-094

23. INSTALLATION DE « STOP » SUR LE CHEMIN DES CARRIÈRES

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

- QU' :** un panneau « STOP » et un panneau « AVERTISSEMENT CAMIONS LOURDS » soient installés sur le chemin des Carrières près de l'entrée de Omya Canada inc.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS 21H05

- Jean Trudeau : Bravo de relancer le site web de la municipalité.
Est-ce que des citoyens feront partie du comité des communications ?
Site Web : La SODESASI sera géré par la société ou par la municipalité ? Est-ce que la section qui fait paraître le Journal le Saint-Armand restera ?
- Pierre Lefrançois : Le site n'est pas un journal et le journal n'est pas le site. Je n'ai encore pas vu d'article diffamatoire dans le journal Le Saint-Armand.
- André Blais : Du marmonnage en catimini ce n'est pas plaisant !
Les micros fonctionnent de mieux en mieux.
- Lise Bourdages : interaction sur le site ? Est-ce que l'on peut poser des questions ?
- Monique Dupuis : Dans le parc, les paniers de basket-ball, les formes de ciment sont encore là et dépassent du gazon.

24. DISTRIBUTION D'ARBRES PAR L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

Les arbres donnés par l'Organisme du Bassin Versant de la Baie Missisquoi seront livrés jeudi le 27 mai au garage municipal et seront distribués aux citoyens comme suit :

- Date de la distribution : Samedi le 29 mai 2010
Heure : de 8h à 12h
Endroit : garage municipal, 860 rang St-Henri

L'information concernant cette distribution sera diffusée dans le bulletin « Voie Municipale ».

25. ACHAT DE COMPOSTEURS

La municipalité ne fera pas l'achat de composteurs cette année.

10-05-095

26. MOBILISATION DE LA FQM POUR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu**

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, Monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

27. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Le rapport est déposé.

10-05-096 28. FORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QU' : Monsieur le maire Réal Pelletier et la conseillère Ginette Lamoureux Messier soient autorisés à s'inscrire à la formation sur l'aménagement et développement du territoire, présentée par Me Éline Francis, vendredi le 4 juin 2010, au coût de 100 \$ par personne plus les taxes;

QUE : leurs frais de déplacement et de repas leur soient remboursés.

ADOPTÉ

29. INVITATION À UNE SOIRÉE DE CONSULTATION SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Les conseillers Serge Courchesne, Marielle Cartier, Ginette Lamoureux Messier et le maire, Réal Pelletier seront présents, mercredi, le 2 juin 2010 à Notre-Dame de Stanbridge pour la soirée de consultation sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA).

10-05-097 30. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE COORDINATION DU PROJET COMMUNAUTAIRE « NOUVEAUX HORIZON POUR LES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par les membres du comité;

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE: le conseil accepte les recommandations du comité de coordination du projet communautaire Nouveaux Horizons pour les Aînés à l'effet que celui-ci est formé pour gérer les activités dans le cadre de ce projet communautaire.

ADOPTÉ

31. MOULURE SUR LES MURS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Sujet reporté à une séance ultérieure.

32. MEUBLE POUR LE SYSTÈME DE SON

Sujet reporté à une séance ultérieure.

33. RAPPORT DE LA MRC

Monsieur le maire fait son rapport.

34. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES PORTES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Une rencontre est à prévoir avec le comité avant de prendre une décision à ce sujet.

10-05-098 35. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME ÉDUCATIF MOUSQUETAIRES DE L'EAU CLAIRE

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE: la municipalité de Saint-Armand est intéressée à poursuivre sa contribution financière et son partenariat au projet Mousquetaires de l'eau claire.

ADOPTÉ

10-05-099 36. UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE PAR L'ORGANISME DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI POUR LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 16 JUIN PROCHAIN

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Messier
et résolu

QUE: la municipalité accepte que l'Organisme du Bassin Versant de la Baie Missisquoi se serve de la salle communautaire gratuitement afin de tenir son assemblée générale annuelle le 16 juin 2010.

ADOPTÉ

37. DEMANDE DE DON DE LA MAISON DE LA FAMILLE DES FRONTIÈRES

La municipalité ne fera aucun don à la maison de la Famille des Frontières cette année.

10-05-100 38. MOBILISATION - OPPOSITION À LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanée des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanée des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanée d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription de Brome-Missisquoi, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ

**En faveur : 5 voix
Contre : 1 voix (Ginette Lamoureux Messier)**

39. APPUI À : « LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC »

Aucune résolution.

40. DIVERS

CCU prévoir une rencontre pour le CCU le 10 mai prochain et demander à Monsieur Sandy Montgomery de bien vouloir présider cette séance.

ROULER VERS LA CULTURE : cartes cyclistes à venir.

SENTIERS ÉQUESTRES DE BEDFORD : Voir Madame Mona Beaulac à savoir si sentiers ou manèges ?

10-05-101

BROCHURE SÉCURITÉ CIVILE

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu**

QUE : la municipalité fasse distribuer aux citoyens la brochure « En situation d'urgence, savez-vous quoi faire ? » publiée par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

10-05-102

41. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu**

QUE : la séance soit levée à 23H10.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier